

APPENDICE II

CONSULTATIONS AVEC DES DÉTENTEURS DE SAVOIRS TRADITIONNELS MENÉES
PAR L'OMPI DANS LE CADRE DE MISSIONS D'ENQUÊTE :
RÉPONSE AUX BESOINS ET ATTENTES DÉFINIS

Le programme de l'OMPI sur les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore a été conçu dès l'origine grâce aux contributions directes des communautés qui détiennent et gèrent les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Dans le cadre de ce programme, la première étape consistait à mener des consultations avec les détenteurs de savoirs traditionnels dans 60 différents lieux du monde. Plus de 3000 partenaires ont participé à cette première phase du programme en cours de l'OMPI dans ce domaine. Ces échanges ont débouché sur une publication importante, intitulée *Besoins et attentes des détenteurs de savoirs traditionnels dans le domaine de la propriété intellectuelle : rapport de l'OMPI sur les missions d'enquête*, (OMPI 2001), qui a été publiée à l'issue d'un processus à participation libre d'examen par des spécialistes, juste avant la création du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (dénommé le "comité intergouvernemental") et dont le contenu a fortement orienté les travaux de ce dernier. Depuis cette époque, les consultations menées dans le cadre de missions d'enquête se sont poursuivies, dévoilant un tableau général de besoins et d'attentes similaires dans d'autres régions.

Le compte rendu résume 21 besoins et attentes clés qui ont été largement exprimés par les partenaires de l'OMPI dans le cadre de ces consultations approfondies. Cette liste permet de vérifier les mesures prises depuis cette époque pour répondre à ces besoins et attentes. Beaucoup d'activités sont encore en cours, sous différentes formes provisoires, et beaucoup d'entre elles sont ouvertes à tous, mais cette liste vise à recenser les résultats provisoires et les activités en cours qui répondent aux besoins et attentes exprimés par les détenteurs de savoirs traditionnels. Tous ces besoins et attentes ont été pris en considération dans une certaine mesure, dans certains cas dans le cadre d'exercices généraux de renforcement des capacités, mais cette liste permet de recenser utilement plusieurs de ces besoins et attentes pour lesquels seuls des mesures directes limitées ont été prises, indiquant éventuellement la façon d'approfondir les programmes ciblés mis en œuvre directement pour répondre aux besoins et attentes des communautés autochtones et locales. Celles-ci continuent à exprimer des besoins et des attentes similaires, notamment dans le cadre des sessions du comité intergouvernemental, laissant à penser que cette liste constitue toujours une orientation utile pour les travaux futurs. Une réponse directe au premier point de la liste consistait à préciser les termes utilisés : cela a permis une meilleure compréhension des différents termes "savoirs traditionnels" et "expressions culturelles traditionnelles" (ou "expressions du folklore"), les deux expressions étant utilisées dans cette liste.

Explication des symboles :

☑: besoins comblés en grande partie dans le sens où certains éléments se présentent sous une forme finie et certains processus sont achevés, posant les bases d'une application concrète progressive, de consultations et d'améliorations ultérieures







: besoins en grande partie ou partiellement comblés dans la mesure où les documents sont en cours d'élaboration et les résultats provisoires enregistrés





▶▶: les activités de programme et les consultations directement utiles se poursuivent





■: activités directes limitées, mais besoins partiellement comblés grâce à des activités de programme connexes.

Besoins et attentes exprimés par les détenteurs de savoirs traditionnels	Statut	Quelques résultats et activités pertinents
1. Choix d'un ou plusieurs termes appropriés pour décrire l'objet pour lequel la protection est demandée.	☑	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse des termes et de leurs incidences - Précision de la portée des "savoirs traditionnels" en tant que catégorie générale et en tant que terme particulier - Reconnaissance des "expressions culturelles traditionnelles" comme synonyme neutre pour "expressions du folklore"
2. Définition ou description claire de ce que l'on entend (et de ce que l'on n'entend pas) aux fins de la propriété intellectuelle par le ou les termes sélectionnés.	☑	<ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de définitions de travail pour les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et les savoirs traditionnels - Projet de définition des séries d'expressions culturelles traditionnelles et de savoirs traditionnels qui devraient bénéficier de la protection - Description et analyse du caractère des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles et distinction entre les deux catégories
3. Ajustement des attentes grâce à une sensibilisation efficace quant au rôle et à la nature de la protection de la propriété intellectuelle en rapport avec les savoirs traditionnels.	# ▶▶	<ul style="list-style-type: none"> - Études de cas sur l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins de la protection des expressions culturelles traditionnelles - Études de cas sur l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du partage des avantages en rapport avec les savoirs traditionnels et les ressources génétiques - Enquêtes sur l'utilisation du système existant de propriété intellectuelle pour protéger les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles (folklore) - Enquête sur les mécanismes nationaux relatifs aux brevets visant à divulguer des éléments concernant les ressources génétiques et les savoirs traditionnels

<p>4. Lutte contre l'acquisition non autorisée de droits de propriété intellectuelle (en particulier des brevets) sur les savoirs traditionnels grâce à la fixation et à la publication des savoirs en tant qu'éléments de l'état de la technique consultable, lorsque les détenteurs des savoirs traditionnels concernés le souhaitent.</p>	<p># ▶▶</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Révision plus complète de la classification internationale des brevets pour reconnaître les savoirs traditionnels – Portail en ligne pour l'accès aux savoirs traditionnels en tant que référence dans les procédures de délivrance de brevets – Révision de la documentation minimale du PCT afin d'incorporer les publications relatives aux savoirs traditionnels – Projets de principes directeurs pour l'examen des demandes de brevet en rapport avec les savoirs traditionnels – Inventaire des publications relatives aux savoirs traditionnels – Deux études demandées par la CDB sur les mécanismes de divulgation dans les demandes de brevet d'informations relatives aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques
<p>Analyse de la façon dont est établi l'état de la technique pour les besoins de l'examen des brevets dans le contexte des savoirs traditionnels.</p>	<p>▶▶</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Enquête sur les législations nationales et les pratiques des offices en ce qui concerne la prise en considération des savoirs traditionnels en tant qu'éléments de l'état de la technique – Projets de principes directeurs d'examen fondés sur cette enquête
<p>6. Plus grande sensibilisation au système de la propriété intellectuelle, en particulier dans les secteurs de la société et les communautés qui ne sont pas familiarisées avec ce système, telles que les communautés autochtones et locales et les services gouvernementaux qui ne s'occupent pas directement des questions de législation et d'administration en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p># ▶▶</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Projet d'instrument de gestion visant les aspects de la fixation des savoirs traditionnels qui ont trait à la propriété intellectuelle – Projet de guide pratique pour la protection des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore – Projet de principes directeurs et de ressources en matière de propriété intellectuelle pour la numérisation et la diffusion des expressions culturelles traditionnelles dans le cadre du projet de patrimoine créatif – Études de cas, brochures explicatives, publications dans les médias – Séminaires, ateliers, cours de formation à l'intention de divers groupes

<p>7. Meilleure compréhension par la communauté de la propriété intellectuelle des perspectives, attentes et besoins des détenteurs de savoirs traditionnels.</p>	<p> </p>	<ul style="list-style-type: none"> – Réunion d’experts autochtones ouvrant chaque session du comité intergouvernemental – Fonds de contributions volontaires destiné à financer la participation des peuples autochtones et des communautés locales – Autres initiatives y compris une procédure d’accréditation simplifiée, un site Web dédié, une contribution directe aux documents de travail, un travail de coordination avec l’instance permanente des Nations Unies et l’engagement des experts autochtones à fournir des études de cas et à participer à des ateliers régionaux et nationaux
<p>8. Facilitation du dialogue et des échanges entre les détenteurs de savoirs traditionnels, le secteur privé, les gouvernements, les ONG et d’autres parties prenantes afin qu’ils puissent participer à l’élaboration de modalités de coopération entre eux, aux niveaux communautaire, national, régional et international.</p>	<p> </p>	<ul style="list-style-type: none"> – L’OMPI convoque et coorganise de nombreux forums, ateliers, séminaires et autres formes de dialogue faisant intervenir une large gamme de parties prenantes – Contribution aux conférences convoquées pour les décideurs, les représentants autochtones, la communauté universitaire, les institutions culturelles – Coopération et collaboration avec d’autres institutions internationales et régionales
<p>9. Participation accrue des offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle et de la communauté de la propriété intellectuelle en général aux processus relatifs aux savoirs traditionnels dans lesquels des questions de propriété intellectuelle sont posées.</p>	<p> </p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le comité intergouvernemental a permis une meilleure participation et une plus grande coordination entre la communauté de la propriété intellectuelle et les mécanismes politiques liés aux savoirs traditionnels – Des missions nationales d’experts menées à la demande des États membres permettent un meilleur dialogue et une plus grande coordination entre les offices de propriété intellectuelle et les acteurs politiques dans le domaine des savoirs traditionnels

<p>10. Étude des liens entre l'ensemble des savoirs traditionnels et les droits de propriété intellectuelle, en particulier l'essai de différentes options d'acquisition, de gestion et d'application des droits de propriété intellectuelle par les associations de détenteurs de savoirs traditionnels, notamment les possibilités d'application du système de gestion collective des droits de propriété intellectuelle aux savoirs traditionnels.</p>	<p> </p>	<ul style="list-style-type: none"> – Études de cas portant sur cette question – Analyses, rapports et enquêtes du comité intergouvernemental sur cette question, en rapport avec les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles – Projets de dispositions exposant des mécanismes éventuels pour la définition, l'acquisition, la gestion et l'application de droits collectifs ou détenus par la communauté – Analyse des options de politique générale et des mécanismes juridiques précisant les options mises en œuvre dans de nombreuses législations nationales – Travaux complémentaires sur le règlement extrajudiciaire des litiges en tant que moyen d'application des droits et intérêts collectifs
<p>11. Étude des lois et protocoles coutumiers dans les communautés locales et traditionnelles, y compris des conclusions intéressant le système officiel de propriété intellectuelle.</p>	<p> </p>	<ul style="list-style-type: none"> – Projets de dispositions (objectifs et principes) indiquant comment les lois et protocoles coutumiers peuvent être utilisés pour définir les savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles, établir la titularité/garde et reconnaître les droits et les intérêts des communautés ou au sein des communautés, définir des arrangements appropriés concernant le consentement préalable donné en connaissance de cause et le partage des avantages, et définir des recours et des processus consultatifs – Projet de document de synthèse élaboré et révisé après les consultations devant constituer le cœur d'un processus d'étude – Autres études demandées dans le cadre d'un large processus d'étude, en coopération avec d'autres instances concernées telles que l'instance permanente des Nations Unies

<p>12. À court terme, expérimentation de l'applicabilité et de l'utilisation des instruments actuels de propriété intellectuelle pour la protection des savoirs traditionnels, dans le cadre d'études de cas et de projets pilotes concrets et techniques menés au niveau communautaire; et fourniture d'informations techniques et de formation aux détenteurs de savoirs traditionnels et aux fonctionnaires nationaux en ce qui concerne les différentes possibilités qu'offre actuellement la propriété intellectuelle aux fins de la protection des savoirs traditionnels.</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> – Ce besoin doit être comblé par de nombreux cours de formation et d'exercices de sensibilisation, notamment l'élaboration par voie consultative d'études de cas et de documents pratiques, d'instruments, de guides pratiques et d'un cours pilote d'enseignement à distance – Nombreuses activités destinées à fournir des conseils d'experts, des exercices de renforcement des capacités et une formation, à la demande des États membres – Dossier sur les études de cas et les options pratiques fondées sur les différentes expériences rencontrées dans de nombreux pays et communautés
<p>13. Fourniture d'informations techniques et de formation aux détenteurs de savoirs traditionnels et aux fonctionnaires nationaux sur les différentes possibilités qu'offre le système de la propriété intellectuelle aux fins de la protection des savoirs traditionnels.</p>	 	<ul style="list-style-type: none"> – Documentation détaillée sur les expériences concrètes illustrées par des études de cas sur l'utilisation et les limitations des mécanismes de propriété intellectuelle dans la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles – Projets de principes directeurs et de ressources en matière de propriété intellectuelle aux fins de la numérisation et de la diffusion des expressions culturelles traditionnelles dans le cadre du projet de patrimoine créatif – En cours de transformation en guides pratiques et autres ressources en informations techniques et formation

<p>14. À plus long terme, élaboration éventuelle de nouveaux instruments de propriété intellectuelle pour protéger les savoirs traditionnels qui ne bénéficient pas d'une protection en vertu des instruments de propriété intellectuelle existants, élaboration d'un cadre international de protection des savoirs traditionnels en se servant notamment des dispositions types OMPI-UNESCO de législation nationale sur la protection des expressions du folklore contre leur exploitation illicite et autres actions dommageables de 1982 comme point de départ possible, et élaboration d'un système <i>sui generis</i> de droits "communautaires" ou "collectifs" pour protéger les savoirs traditionnels.</p>	<p>☑ ▶▶</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Les projets d'objectifs et de principes de l'OMPI ("projets de dispositions"), les aperçus des options de politique générale et des mécanismes juridiques, et les informations connexes sur les choix pris au niveau international fournissent des ingrédients éventuels pour réaliser ces actions, si les États membres en décident ainsi – Les projets de dispositions sur les expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore s'inspirent des dispositions types OMPI-UNESCO et les actualisent – Les projets de dispositions sur les savoirs traditionnels fournissent des éléments possibles en vue d'un système <i>sui generis</i> de droits communautaires ou collectifs pour protéger les savoirs traditionnels – Les projets de dispositions constituent déjà une source d'inspiration pour une large gamme d'instruments nationaux, régionaux et internationaux en aidant à définir les éléments de protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore
<p>15. Fourniture d'informations, d'assistance et de conseils en ce qui concerne la mise en œuvre d'une protection des savoirs traditionnels.</p>	<p>■ ▶▶</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Aucune activité de programme spécifique ne porte en particulier sur la mise en place d'une protection des savoirs traditionnels en tant que tels, différente de la protection défensive des savoirs traditionnels dans le cadre du système des brevets – Toutefois, cette question est traitée dans le cadre de la gamme globale d'éléments en rapport avec la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore – Cette tâche inclut l'examen des méthodes culturellement appropriées pour la mise en œuvre de la protection, notamment le règlement extrajudiciaire des litiges et la reconnaissance du droit coutumier en tant qu'indication en matière de restitution et autre recours approprié

<p>16. Faciliter l'accès au système de la propriété intellectuelle afin de permettre aux détenteurs de savoirs traditionnels d'utiliser et d'appliquer les droits dans le cadre de ce système.</p>	<p># ▶▶</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Jusqu'à présent, aucune activité de programme systématique n'a été destinée à faciliter directement l'accès en permettant l'utilisation directe du système de propriété intellectuelle. Toutefois, plusieurs partenariats avec des gouvernements et des organisations communautaires abordent cette question dans le cadre de plusieurs objectifs connexes – Des activités de renforcement des capacités visent aussi à développer les compétences et la sensibilisation dans des formes appropriées aux besoins des détenteurs de savoirs traditionnels et des dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles et ciblées en fonction de ces besoins – Les travaux d'analyse des options concrètes et de politique générale pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles envisagent les possibilités de permettre un meilleur accès au système de propriété intellectuelle, adapté aux besoins des détenteurs de savoirs traditionnels et des dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles, notamment par le biais de structures de gestion collective et de mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges – Objectifs de politique générale et principes soulignant les besoins concernant des formes d'administration, un accès aux droits et des recours adaptés aux besoins des détenteurs de savoirs traditionnels/dépositaires d'expressions culturelles traditionnelles
<p>17. Fourniture d'assistance juridique et technique aux fins de la fixation des savoirs traditionnels, notamment sous la forme d'informations et de conseils sur les incidences de la fixation du point de vue de la propriété intellectuelle.</p>	<p># ■</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Le comité intergouvernemental a adopté des normes pour la fixation des savoirs traditionnels qui contiennent des garanties contre la violation du principe du consentement préalable donné en connaissance de cause – Le projet d'instrument de gestion prévoit l'assistance juridique et technique nécessaire, l'accent étant mis en particulier sur les incidences de la fixation des savoirs traditionnels du point de vue de la propriété intellectuelle – Projets de principes directeurs et de ressources en matière de propriété intellectuelle pour la numérisation et la diffusion des expressions culturelles traditionnelles dans le cadre du projet de patrimoine créatif – D'autres activités favorisent la reconnaissance de savoirs traditionnels fixés dans le cadre du système des brevets afin de se prémunir contre la concession de brevets illégitimes

<p>18. Fourniture de conseils et d'assistance en matière de propriété intellectuelle en ce qui concerne la législation, les règlements, les principes directeurs, les protocoles, les accords (y compris les conditions types), les politiques et processus relatifs à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages.</p>	<p># ■</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Projets de principes directeurs et de directives concernant les aspects du partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques qui ont trait à la propriété intellectuelle – Base de données consultable sur les dispositions relatives à la propriété intellectuelle utilisées dans des arrangements pour le partage des avantages liés aux ressources génétiques – Collaboration avec le PNUE concernant l'élaboration d'études de cas et d'analyses indépendantes connexes sur le rôle des brevets dans l'accès et le partage des avantages
<p>19. Assistance et formation à l'intention des détenteurs de savoirs traditionnels en ce qui concerne la négociation, la rédaction, la mise en œuvre et l'application des contrats.</p>	<p>■ ▶▶</p>	<ul style="list-style-type: none"> – D'importantes ressources en matière de renforcement des capacités ont été développées et diffusées, mais l'assistance ciblée spécifique et les mesures de formation portant réellement sur ces projets ont été limitées – À la suite d'une série de programmes pilotes, des propositions sont en cours d'élaboration pour mettre en œuvre cette assistance de façon plus systématique dans le cadre de partenariats avec les services nationaux concernés, des instances régionales et des institutions internationales
<p>20. Élaboration et mise à l'épreuve, avec la participation étroite des peuples autochtones et des communautés locales, de "pratiques contractuelles recommandées", de principes directeurs et de clauses types pour les contrats, et fourniture d'informations sur les "conditions contractuelles déloyales" et la protection dans ce domaine.</p>	<p># ▶▶</p>	<ul style="list-style-type: none"> – Projets de principes directeurs et de directives concernant les aspects du partage équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques qui ont trait à la propriété intellectuelle – Base de données consultable sur les dispositions relatives à la propriété intellectuelle utilisées dans des arrangements pour le partage des avantages liés aux ressources génétiques – Collaboration avec le PNUE concernant l'élaboration d'études de cas et d'analyses indépendantes connexes sur le rôle des brevets dans l'accès et le partage des avantages – Toutefois, ces activités n'ont pas été étendues à l'expérimentation sur le terrain au niveau communautaire bien que des propositions soient en cours d'élaboration pour mettre en œuvre ces éléments

<p>21. Sensibilisation à la valeur commerciale potentielle des savoirs traditionnels et à l'élaboration d'instruments pour l'évaluation économique des savoirs traditionnels.</p>	<p>■ ▶▶</p>	<ul style="list-style-type: none">– Travaux limités portant uniquement et directement sur l'évaluation commerciale. Les notions de protection envisagées dépassent les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle en tant que telle– Travaux préliminaires en cours sur les méthodes d'évaluation des expressions culturelles traditionnelles ou expressions du folklore et les approches divergentes concernant l'évaluation des sciences de la vie, y compris les savoirs traditionnels– Les projets de principes directeurs sur les aspects du partage équitable des avantages découlant de l'accès aux ressources génétiques qui ont trait à la propriété intellectuelle portent sur la question des méthodes d'évaluation– Projets de principes directeurs et de ressources en propriété intellectuelle aux fins de la numérisation et de la diffusion des expressions culturelles traditionnelles dans le cadre du projet de patrimoine créatif
---	-----------------	--

[Fin de l'appendice II et du document]